



www.sapscq.com



Communiqué pour affichage

Montréal, le 15 décembre 2017

À : TOUS LES MEMBRES DU SAPSCQ-CSN

DE : MATHIEU LAVOIE, PRÉSIDENT NATIONAL

OBJET : MESURES TRANSITOIRES

Bonjour à toutes et à tous,

Hier, nous vous avons annoncé l'adoption du décret et la mise en place de la nouvelle convention collective. Tel que mentionné lors de la tournée provinciale, nous souhaitons vous rappeler que la convention prévoit une période transitoire, pour l'article 38 qui traite du régime d'assurance vie, maladie et traitement. Cette période est une entrée en vigueur de l'article 38, le premier du mois suivant 60 jours de l'adoption de la convention par le gouvernement. À cet égard, le conseil syndical a adopté à l'unanimité, la semaine dernière, une entente temporaire sur la clause 38,24 (billets médicaux) en attendant la mise en place complète des dispositions négociées, soit le 1^{er} mars 2018. L'intégralité des ententes de transition sont disponibles auprès de vos délégués locaux.

Transition section 38

Pour la période du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018, l'employeur pourra exiger un billet médical pour une absence ponctuelle **uniquement si l'absence entraîne un gel ou s'il y a abus de l'employé. Un comité de griefs spécial est mis en place pour régler rapidement les cas problématiques, au retour de la période des fêtes.**

Transition section 30 et section 8

Pour les articles 30,17 à 30,21 : les articles 30,17-30,19,-30,21 de la convention 2010-2015, demeurent en vigueur jusqu'au 31 mars 2018 et les articles 30,17-30,18-et 30,20 de la nouvelle convention 2015-2020, entrent en vigueur le 1^{er} avril 2018, pour ainsi être cohérent avec les heures annuelles garanties. Pour la section 8 – l'article 8,10 de la nouvelle convention collective entrera en vigueur le 1^{er} janvier et donc, le nombre d'heures de libération annuelle prévu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018 sera de 576 heures. Ainsi, la banque de 2300 heures prévue à l'article 8,10 débutera le 1^{er} avril 2018.

Syndicalement,

Mathieu Lavoie
Président national

ML/mc